

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 4 février 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël.

Présences : **M. Robert Bussière, maire,**
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Christian Blais, conseiller
M. Yves Doyon, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Michel Gervais, conseiller
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
M. Jocelyn Nault, Travaux publics
M. Jocelyn Lessard, directeur – Incendies
Mme Sandra Martineau, responsable finances
M. Marcel Marchildon, directeur Urbanisme

Absences :

CONSULTATION PUBLIQUE

Aucune consultation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Gérald Davidson : Demande ce qui va arriver suite au dommage causé à sa clôture.

Jean Yves Raymond : Coop Edelweiss, demande quand il aura une réponse à la demande d'aide financière.

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

08-033

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté et reporté les sujets suivants:

Ajouté : 6e) Demande au ministère des transports – ch. Eardley
6f) Travaux chemin de la Montagne
6g) Achat d'une bouillotte
8g) Souper de bison – Corp. Dév. La Pêche
8h) Achat de gravier – Corp. Dév. La Pêche
8i) Utilisation Pont Gendron
8j) Promesse d'achat – Partie lot 3 654 311
8k) Avis motion – modification règlement 03-429
8l) Adoption 1^{er} projet règlement 08-513,
8m) Travaux arpentage et mandat notaire ch. Parent

Retiré : 5o) Allocations aux coordonnatrices et aux bénévoles
des bibliothèque
5p) Budget 2008 bibliothèque

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

08-034

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2008, soit adopté tel que présenté.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

Courriel de Louise Poulin, date de visite pour les terrains potentiels de la Maison de la Culture

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Déclaration d'intérêts pécuniaire des membres suivants :
Michel Babin, Jocelyne Ménard, Michel Gervais, Christian Blais, Jacqueline Lambert-Madore, Yves Doyon, Lynn Berthiaume.

COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Protocole d'entente **Aqueduc Edelweiss**

08-035

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Robert Bussière

Attendu que la coopérative aqueduc Edelweiss demande l'aide financière de la Municipalité de La Pêche en vue de l'acquisition du système d'eau potable qui est actuellement la propriété de G.B. Entreprises et qui dessert présentement 115 résidences ;

Attendu que cette demande a pour but de défrayer le coût d'achat et les frais de notaire ainsi que certaines réparations urgentes ;

Attendu que la coopérative aqueduc Edelweiss demande une subvention de départ non récurrente d'un montant de 10 000 \$;

Attendu qu'un protocole d'entente devra être signé entre la Municipalité de la Pêche et la coopérative aqueduc Edelweiss afin de stipuler les conditions du versement de la subvention ainsi que d'obtenir les copies de factures jusqu'à concurrence du montant de la subvention ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accorder une subvention de départ non récurrente de 10 000 \$ à la coopérative aqueduc Edelweiss.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-110-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Factures à acquitter

08-036

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, que la liste de factures suivantes soit acceptée et que les factures soient payées et créditées aux services concernés :

Liste no. **08-01** **1 585 297,59 \$**

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Le secrétaire-trésorier émettra à cet effet, en date du 4 février 2008, un certificat de crédit suffisant au montant de 1 585 297.59 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de taxes ou frais

08-037

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'annulation des taxes et/ou autres frais suivants :

Factures de lotissement :

Dossier 0666	934,21 \$	Laurin, Cécile
Dossier 0637	1590,21 \$	Mailloux, Louise, Nobbs, David
Dossier 0652	1210,08 \$	Morrow John

Facture complémentaire :

5353-91-6629 527,24 \$ 390 ch. Clark

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat - Notaire

08-038

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de mandater Me Geneviève Parent, notaire, pour préparer les documents nécessaires au transfert des propriétés acquises en 2005 pour le non paiement de taxes ;

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, les documents relatifs à l'enregistrement de ces propriétés au nom de la Municipalité de La Pêche.

Vente pour taxes 2005 :

2363-08-5131	Impasse des Inconnues
2766-91-5835	1033 Montée Beausoleil
3172-89-8561	509 ch. du Lac-Sinclair
4558-42-8329	Chemin Privé

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vente pour non paiement de taxes

08-039

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Michel Babin

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'inscription de la propriété suivante sur la liste des propriétés à vendre pour non paiement de taxes, qui aura lieu à la MRC des Collines-de-l'Outaouais en 2008 :

2863-42-3428 29 ch. du 3ieme Rang

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation – frais d'intérêts **Minimum**

08-040

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu d'autoriser les services de la taxation et de la perception à annuler les frais d'intérêts de moins de 10 \$ sans résolution du conseil à l'avenir.

Il est de plus résolu de rescinder la résolution 05-441 qui fixait le montant à 5 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Arpentage et transfert des **chemins du Lac-Notre-Dame et du Manoir et Usher**

08-041

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que suite à des recherches, il appert que la municipalité de La Pêche n'aurait pas signé les actes de transfert de propriété en 1980 pour une partie du chemin du Lac-Notre-Dame, du chemin Usher et du chemin du Manoir ;

Attendu que la municipalité de La Pêche entretient ces chemins depuis plus de vingt (20) ans ;

Attendu que la municipalité de La Pêche doit procéder à la signature des documents de transfert avec le propriétaire actuel ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, de mandater Christian Schnob, arpenteur géomètre, pour préparer une description technique des lots nécessaires afin de faire reconnaître ces parcelles comme étant des chemins municipaux, et ce conformément à l'article 72 de la Loi sur les Compétences Municipales pour un coût total de 4 925 \$ plus taxes et un montant de 150 \$ de frais d'enregistrement du cadastre.

Il est de plus résolu de mandater la notaire Geneviève Parent à préparer les documents nécessaires à la transaction.

Il est de finalement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents relatifs à cette fin.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411 – Services professionnels – scientifiques.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Facturation de frais d'arpentage et de notaire
chemins du Lac-Notre-Dame et du Manoir et Usher**

08-042

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que suite à des recherches, il appert que la municipalité de La Pêche n'aurait pas signé les actes de transfert de propriété en 1980 pour une partie du chemin du Lac-Notre-Dame, du chemin Usher et du chemin du Manoir ;

Attendu que la municipalité de La Pêche entretient ces chemins depuis plus de vingt (20) ans ;

Attendu que la municipalité de La Pêche doit procéder à la signature des documents de transfert avec le propriétaire actuel ;

Attendu que lors de l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains dans le projet du manoir Archevêque, des parcelles des chemins Usher, Lac Notre Dame et du Manoir ont été acquis par M. Yvon Mayer ;

Attendu que selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, la Municipalité à mandaté Christian Schnob arpenteur géomètre, pour préparer une description technique des lots nécessaires afin de faire reconnaître ces parcelles comme étant des chemins municipaux, et ce conformément à l'article 72 de la Loi sur les Compétences Municipales pour un coût total de 4 925 \$ plus taxes et un montant de 150 \$ de frais d'enregistrement du cadastre ;

Attendu que la municipalité a aussi mandaté la notaire Geneviève Parent à préparer les documents nécessaires à la transaction ;

Il est résolu sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines de facturer les frais d'arpentage et de notaire à M. Yvon Mayer.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le conseiller Christian Blais demande le vote.

Pour

Jacqueline Lambert-Madore
Michel Gervais
Michel Babin
Jocelyne Ménard
Lynn Berthiaume

Contre

Christian Blais
Yves Doyon
Robert Bussière

Adopté sur division

Travaux d'arpentage 2008

08-043

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que des travaux d'arpentage sur différents chemins municipaux doivent être effectués ;

Attendu que la municipalité a reçu des estimations de M. Christian Schnob, arpenteur-géomètre ainsi que de la firme Fortin-Legault, arpenteurs géomètres, pour les divers chemins ;

Attendu que pour les travaux de pose et de localisation d'environ 25 repères d'arpentage le long du Sentier des Amoureux, le coût total est de 1 800 \$, taxes en sus ;

Attendu que pour les travaux de pose et de localisation d'environ 25 repères d'arpentage le long des chemins du Plateau et des Plaines, secteur Edelweiss, le coût total est de 1 900 \$, taxes en sus ;

Il est résolu de mandater M. Christian Schnob, arpenteurs géomètres, pour les travaux d'arpentage pour les chemins du Plateau, des Plaines et le Sentier des Amoureux.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411, services professionnels – scientifique.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Travaux d'arpentage 2008

08-044

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que des travaux d'arpentage sur différents chemins municipaux doivent être effectués ;

Attendu que la municipalité a reçu des estimations de M. Christian Schnob, arpenteur-géomètre ainsi que de la firme Fortin-Legault, arpenteur géomètres, pour les divers chemins ;

Attendu que pour les travaux de pose d'environ 20 repères d'arpentage le long du chemin River, secteur Alcove, le coût total est de 2 600 \$ taxes en sus ;

Attendu que pour les travaux de pose d'environ 6 repères d'arpentage le long du chemin Mc Linton, le coût total est de 2 400 \$ taxes en sus ;

Il est résolu de mandater la firme Fortin Legault, arpenteur géomètres pour les travaux d'arpentage pour les chemins River et Mc Linton.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411, services professionnels – scientifique.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Croix-Rouge - Services aux sinistrés Contribution 2008

08-045

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore

Attendu que la Municipalité de La Pêche et la Croix-Rouge ont signé une lettre d'entente pour l'organisation de services aux sinistrés ;

Attendu que selon cette entente la Municipalité doit participer financièrement à la campagne de financement par le biais d'une cotisation annuelle de 0,10 \$/habitant, soit la somme de 658,50 \$ pour l'année 2008 ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le paiement de la cotisation à la Croix-Rouge, pour l'année 2008, au montant de 658,50 \$.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-230-00-999, mesures d'urgence.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Renouvellement Gazette officielle partie 1 et 2

08-046

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que les publications du Québec ont soumis une facture pour le renouvellement de la gazette officielle partie 1 et 2 pour l'année 2008 ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le paiement des factures soumises par les publications du Québec au montant de 179 \$ plus taxes pour la partie 1 et de 245 \$ plus taxes pour la partie 2 ;

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-110-00-494, cotisations versées aux associations et abonnements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Renouvellement Nettoyage des conduits d'air

08-047

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que la firme Prop-Air effectue le nettoyage des conduits d'aération du bureau administratif depuis quelques années ;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le contrat de nettoyage des conduits d'air pour les années 2008 à 2011 au montant de 250 \$ par année plus taxes ;

Il est résolu, selon les recommandations du comité des finances et ressources humaines, de renouveler le contrat de nettoyage des conduits d'air pour une période de 4 ans de 2008 à 2011 au montant de 250 \$ par année plus taxes.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 1-02-130-00-522, entretien réparation bâtiment.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annuaire des subventions au Québec

08-048

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore

Attendu que Les publications canadiennes offrent une édition révisée de l'Annuaire des subventions au Québec 2008 lequel contient plus de 1 800 programmes d'aides et de subvention provenant de divers paliers gouvernementaux et organismes ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'achat de l'édition révisée, format cd-rom, de l'Annuaire des subventions au Québec, au coût de 69,95 \$, plus taxes.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-670, fournitures de bureau, imprimés et livres.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Adhésion –Solidarité rurale du Québec

08-049

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu qu'une demande d'adhésion a été reçue par Solidarité rurale du Québec pour l'année 2008 ;

Attendu que la mission de Solidarité rurale du Québec est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'adhérer à Solidarité Rurale du Québec au montant de 150 \$.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 1-02-110-00-494, cotisations versées aux associations et abonnements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Achat polisseuse à plancher

08-050

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que la polisseuse à plancher ne fonctionne plus et qu'il y aurait lieu de la remplacer ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité de finances et ressources humaines, d'autoriser l'achat d'une polisseuse à plancher au montant de 1 300 \$ plus taxes de la compagnie Boudreault ltée.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-522, entretien-réparation, bâtiments.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat au Comité des loisirs et de la culture **Modification des critères d'éligibilité**

08-051

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que le comité des loisirs et de la culture de La Pêche désire apporter certaines modifications aux critères d'éligibilité des subventions versées aux organismes municipaux pour faciliter la gestion des demandes d'aide financière déposées à la municipalité ;

Il est résolu de mandater le comité des loisirs et de la culture de La Pêche pour modifier les critères d'éligibilité des subventions municipales accordées aux organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Modification des critères d'éligibilité/Mode de calcul

08-052

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Michel Gervais

Attendu qu'en 2007, le comité des loisirs et de la culture de La Pêche a modifié ses critères d'éligibilité afin d'y inclure un mode de calcul pour déterminer le montant de la subvention qui sera accordée à l'organisme qui présente une demande d'aide financière à la municipalité ;

Attendu qu'en 2007, ledit comité a également décidé de plafonner les subventions qui seront accordées aux différents organismes ;

Attendu que ces critères ont été établis afin d'éviter une dépendance financière des organismes auprès de la municipalité ;

Attendu qu'en 2008, le comité des loisirs et de la culture de La Pêche croit opportun de retirer les points 2 et 3 du mode de calcul des critères d'éligibilité et de plafonner, pour l'année 2008, les subventions qui seront accordés aux différents organismes tout en s'assurant que lesdites subventions n'excèdent pas celles de l'année précédente ;

Attendu que le mode de calcul des critères d'éligibilité est modifié comme suit :

Mode de calcul des subventions accordées :

1. le montant de la subvention demandé à la municipalité ne doit pas excéder 30% des recettes reflétées à la demande d'aide financière ;
2. Après la tenue de l'activité, l'administration étudiera le rapport d'activité et fera une recommandation au comité de finances concernant tout ajustement au montant du 2^e versement (pour refléter les critères ci-haut).

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter aux critères d'éligibilité le fait que les subventions accordées aux organismes seront plafonnées en 2008 et n'excèderont pas les subventions versées en 2007 ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de retirer les points 2 et 3 du mode calcul des critères d'éligibilité et de plafonner les subventions qui seront accordées en 2008 aux différents organismes tout en s'assurant que celles-ci n'excèderont pas celles de l'année 2007.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Renouvellement – L'association des
travaux publics d'Amérique**

08-053

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore
Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu qu'une demande de renouvellement d'adhésion a été reçue de l'association des travaux publics d'Amérique pour l'année 2008 au montant de 225 \$;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'adhérer à l'association des travaux publics d'Amérique pour l'année 2008, au montant de 225 \$;

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 1-02-320-00-494, cotisations versées aux associations et abonnements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Autorisation Maison de la famille l'Étincelle
Campagne de financement

08-054

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que la maison de la famille l'Étincelle a mandaté le groupe SVR inc. pour organiser une campagne de financement auprès des commerçants locaux ;

Attendu que la maison de la famille demande l'autorisation à la Municipalité afin de permettre au groupe SVR inc. de répondre au mandat qui leur a été soumis par la maison de la famille l'Étincelle ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le groupe SVR inc. au nom de la maison de la famille l'Étincelle, d'organiser une campagne de financement auprès des commerçants locaux.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Protocole d'entente – M. Gérald Beauséjour
véhicule 403 – Service des incendies

08-055

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la Municipalité a signé un protocole d'entente, le 8 mai 2006, avec M. Gérald Beauséjour pour utiliser une partie de son terrain situé au 998, chemin Cléo Fournier à La Pêche afin d'y aménager un abri temporaire pour stationner le véhicule d'urgence numéro 403 du service des incendies ;

Attendu que cette entente se terminait le 31 décembre 2007 et doit être renouvelée jusqu'à ce que l'agrandissement de la caserne Eugène Bernier soit réalisé ;

Attendu que le protocole d'entente a pour objet de préciser les responsabilités de la Municipalité et du propriétaire relativement au stationnement du véhicule en question et plus précisément les dispositions suivantes :

- Coût du loyer : 4 \$ par jour (1^{er} janvier au **30 août 2008**)
- Coûts des frais en électricité : 8 \$ par jour (1^{er} **janvier** au 1^{er} mars)

Attendu que la nouvelle entente à signer se terminera le **30 août 2008** ;

Il est résolu de modifier la résolution 07-692 pour présenter les nouvelles dates et le non renouvellement de l'entente après le 30 août 2008.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-220-00-681, électricité et 02-220-00-511, location de bâtiments.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Formation drainage réseau routier

08-056

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que la fédération québécoise des municipalités offre une formation sur le drainage du réseau routier le 28 et 29 février 2008 à Mont-Laurier ;

Attendu que cette formation sera utile si certains drainages doivent être effectués à la fonte des neiges ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'inscrire M. Jocelyn Nault et M. Mathieu Brunette à cette formation au coût de 380 \$ plus taxes.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-454, formation.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Formation zonage agricole et protection des rives

08-057

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la fédération québécoise des municipalités offre une formation sur le zonage agricole et une autre sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

Il est résolu selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines d'inscrire Mme Manon Racine et M. Jérôme Briand à la formation sur le zonage agricole qui aura lieu le 26 et 27 février 2008 à Gatineau au montant de 355 \$ chacun plus taxes.

Il est de plus résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'inscrire M. Philippe Vlasiu à la formation sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui aura lieu dans la Vallée-de-la-Gatineau les 25 et 26 février 2008 au coût de 355 \$ plus taxes.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-610-00-454, formation

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

La conseillère Lynn Berthiaume quitte son siège à 20 h 35.

Modification au contrat de travail **Directeur du service des incendies**

08-058

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que M. Jocelyn Lessard, directeur du service des incendies de La Pêche, a reçu son accréditation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) à titre d'instructeur-formateur pour la région de l'Outaouais ;

Attendu que la Municipalité de la Pêche a conclu une entente avec l'ENPQ et qu'elle a été reconnue comme gestionnaire de formation dont le mandat est de faire en sorte que la formation des pompiers soit dispensée conformément aux programmes de formation de l'École ;

Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de modifier le contrat de travail de M. Jocelyn Lessard, directeur du service des incendies pour ajouter, à la description des tâches de ce dernier, la responsabilité d'instructeur-formateur des pompiers à l'emploi de la municipalité et de ceux visés par une entente de services avec la municipalité ;

Il est résolu de modifier le contrat de travail de M. Jocelyn Lessard, directeur du service des incendies pour y ajouter la responsabilité d'instructeur-formateur selon les modalités de l'addenda soumis.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

TRAVAUX PUBLICS

Appel d'offres Location d'une pelle mécanique

08-059

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Michel Gervais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la direction des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la location d'une pelle mécanique pour une période minimale approximative de quatre (4) mois par année pour un contrat de 3 ans, soit 2008, 2009 et 2010.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Appel d'offres **Lignage de rues**

08-060

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Michel Gervais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la direction des travaux publics à lancer un appel d'offres pour le lignage des rues sur le territoire municipal pour un contrat de quatre (4) ans soit 2008, 2009, 2010 et 2011 en fonction du tableau établi par la direction des travaux publics.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Appel d'offres
Location de toilettes portatives

08-061

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la direction des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la location de 6 toilettes portatives pour une période annuelle approximative de 5 mois pour les trois prochaines années, soit 2008, 2009 et 2010.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Entretien hivernal
Parties des chemins Fierobin et Pasch

08-062

Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que la Municipalité donne un contrat à chaque année pour le déneigement et sablage du chemin Fierobin sur une distance de 5,7 kilomètres et du chemin Pasch sur une distance de 3,4 kilomètres ;

Attendu que la partie centrale du chemin Fierobin est en très mauvais état et rend son entretien hivernal difficile ;

Attendu que la partie centrale ne compte aucune résidence permanente ;

Attendu que le comité des travaux publics recommande de ne plus déneiger la partie centrale du chemin ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la direction des travaux publics à aller en appel d'offres pour le déneigement et sablage du chemin Fierobin sur une partie seulement, soit à chaque extrémité sur une distance de 1,2 km et 0,2 km respectivement, ainsi que le déneigement et sablage du chemin Pasch sur une distance de 3,4 km pour un contrat d'une durée de trois ans, soit pour les saisons hivernales 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Demande au Ministère des transports
Chemin d'Eardley

08-063

Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Unanimentement

Attendu que le Chemin d'Eardley est situé en partie sur les territoires de la municipalité de La Pêche et de la municipalité de Pontiac ;

Attendu que le Chemin d'Eardley est un chemin provincial qui assure un lien important entre la Route 366 ouest située dans municipalité de La Pêche et la Route 148 située dans la municipalité de Pontiac;

Attendu que ce chemin traverse le Parc de la Gatineau où des installations et des sentiers y sont aménagés pour que le grand public puisse y exercer des activités de plein air ou profiter de la quiétude du milieu et ce, quelle que soit la saison ;

Attendu que le chemin d'Eardley est actuellement en piètre état et que des travaux d'améliorations du chemin, des courbes et des fossés sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers qui sont de plus en plus nombreux ;

Attendu que ce chemin assure un lien économique et touristique très important entre les municipalités de La Pêche et Pontiac, et même pour la région de la capitale nationale ;

Il est résolu de demander au Ministère des transports du Québec de procéder à la réfection/pavage du chemin d'Eardley, entre la Route 366 et la Route 148, et ceci dans les plus brefs délais.

Il est également résolu de faire parvenir une copie de la présente résolution à la municipalité de Pontiac.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adopté à l'unanimité

Travaux chemin de La Montagne

08-064

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que des travaux ont été exécutés sur le chemin de La Montagne à La Pêche ;

Il est résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de La Montagne, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Achat d'une bouillotte

08-065

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que suite à l'adoption du budget 2008, la direction des travaux publics a demandé des soumissions pour l'achat d'une bouillotte fonctionnant au propane pour remplacer celle déjà en place, une de marque Thompson 1981, qui se fait vieille et qui menace de céder à tout instant ;

Attendu que suite à plusieurs vérifications auprès de villes et municipalités voisines pour savoir quel produit ou quelle machine ils utilisaient, tous nous ont conseillé le même endroit et la même compagnie ;

Attendu que des recherches ont été effectuées auprès de quelques compagnies pouvant nous conseiller sur des bouillottes ;

Attendu qu'il n'existe qu'une seule compagnie qui fabrique des bouillottes comme nous recherchons dans la régions de Barrie en Ontario, soit Clark Kavanagh inc. cette dernière pouvant nous fournir une bouillotte fonctionnant au propane à la vapeur basse pression ;

Attendu que toutes les démarches entreprises par la direction des travaux publics pour faire l'achat d'une bouillotte nous ont permises de trouver seulement un fournisseur pouvant livrer la marchandise, telle que demandée ;

Il est résolu, selon la recommandation du responsable des services techniques, de procéder à l'achat d'une bouillotte neuve 2008, de marque Thompson selon les spécifications identifiées par la municipalité, de la compagnie Clark Kavanagh inc. au montant de 13 418,75 \$ taxes et livraison incluses.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à cet achat.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 1-22-320-00-724, biens durables travaux publics véhicules.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nouvelle procédure/ Uniformité du nombre des officiers par caserne

08-066

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore
Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu qu'actuellement, certaines casernes ont plus d'un officier portant le même grade ;

Attendu que selon le nombre de pompiers que nous avons actuellement, chaque caserne devrait être représentée par trois officiers seulement soit : un chef de district, un capitaine et un lieutenant ;

Attendu que ce changement aura pour but d'uniformiser le nombre d'officiers formés selon la loi pour chacune des casernes et de rencontrer le besoin réel du personnel ;

Il est résolu d'adopter cette nouvelle procédure pour le Service des incendies et de mandater le directeur du service des incendies d'uniformiser le nombre d'officiers à trois par caserne. Que cette nouvelle procédure soit effective à compter de maintenant.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Nom officiel pour la caserne à Wakefield

08-067

**Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore
Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que la Municipalité a nommé officiellement les casernes situées dans les secteurs de Ste-Cécile de Masham, du Lac-des-Loups et de Ste-Sophie d'Aldfield ;

Attendu que le conseil municipal a tout simplement voulu rendre hommage aux anciens élus municipaux en attribuant leur nom officiellement à nos casernes d'incendie ;

Attendu que seule la caserne située dans le secteur de Wakefield n'a pas été nommée officiellement ;

Attendu qu'un sondage devrait être réalisé afin d'obtenir des suggestions pour la nomination de cette caserne ;

Il est résolu de demander à l'administration municipal de préparer des critères de sélection pour la nomination des bâtiments et des terrains municipaux, une recommandation devra être fait avant la fin de 2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

VARIA

Rescinder résolution 08-013 **Composition des comités municipaux 2008**

08-068

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que la résolution 08-013 adoptée le 7 janvier 2008, est erronée.

Il est résolu de rescinder la résolution 08-013, concernant la composition des comités municipaux 2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Représentation municipal sur les comités **et divers organisme 2008**

08-069

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore

Il est résolu de nommer les personnes suivantes aux postes respectifs mentionnés et de mandater ces personnes à siéger sur les comités municipaux comme suit :

Finances/Ressources humaines :

Président(e) : Michel Babin

Membre(s) : Robert Bussière, Michel Gervais, Jacqueline Lambert-Madore, Yves Doyon.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Président(e) : Lynn Berthiaume
Membre(s) : Yves Doyon

Travaux publics :

Président(e) : Michel Gervais
Membre(s) : Robert Bussière, Jocelyne Ménard, Christian Blais, Michel Babin, Jacqueline Lambert-Madore, Lynn Berthiaume, Yves Doyon

Sécurité publique – Incendies :

Président(e) : Jocelyne Ménard
Membre(s) : Jacqueline Lambert-Madore, Michel Gervais, Robert Bussière

Loisirs & Culture :

Président(e) : Jocelyne Ménard
Membre(s) : Michel Gervais, Christian Blais, Michel Babin, Lynn Berthiaume

Patrimoine :

Président(e) : Lynn Berthiaume
Membre(s) : Michel Gervais, Robert Bussière

Communications :

Président(e) : Jacqueline Lambert-Madore
Membre(s) : Robert Bussière, Lynn Berthiaume

Office municipal de l'habitation :

Membre(s) : Michel Gervais, Christian Blais

Chemin de fer de l'Outaouais :

Membre(s) : Robert Bussière, Yves Doyon, (Lynn Berthiaume, suppléante substitut)

Comité de jumelage (Roquebrune-sur-Argens / La Pêche):

Président : Christian Blais
Membre(s) : Robert Bussière

Politique familiale :

Membre(s) : Lynn Berthiaume, Robert Bussière

CPE :

Membre(s) : Robert Bussière

Société transport La Pêche :

Membre(s) : Robert Bussière, Jacqueline Lambert-Madore

Maire suppléant : Michel Babin

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion-
Tarif - Cueillette des ordures 2008

08-070

La conseillère Jacqueline Lambert-Madore donne avis de motion que lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté afin d'établir le taux de taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2008.

Les conseillers reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

Appel d'offres - 2007-SOU-130-003
Diagnostic organisationnel - Soumissions rejetées

08-071

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Christian Blais

Attendu qu'en novembre 2007, la Municipalité de La Pêche a publié un appel d'offre dans le cadre d'un diagnostic organisationnel ;

Attendu que les prix soumissionnés ont été nettement supérieurs aux prévisions budgétaires escomptées par le conseil municipal ;

Attendu que la Municipalité s'est réservée le droit de n'accepter aucune des soumissions ;

Attendu qu'au budget 2008, le conseil municipal n'a prévu aucun montant dans le cadre de cette étude ;

Il est résolu de rejeter toutes les soumissions reçues suite à l'appel d'offres portant le numéro 2007-SOU-130-003 publié en novembre 2007, dans le cadre d'un diagnostic organisationnel pour la Municipalité de La Pêche.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Michel Gervais déclare qu'il est président du conseil d'administration de la Fondation de la Maison de la Culture des Collines (FMCC)

Projet Maison de la Culture

08-072

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore

Attendu que le conseil a adopté la résolution numéro 06-466 le 5 septembre 2006 appuyant le projet de construction d'une Maison de la Culture à La Pêche, conditionnel au résultat de l'étude de faisabilité ;

Attendu que par sa résolution 07-458, la municipalité de La Pêche autorisait une dépense d'un montant de 25 000 \$ pour une étude de faisabilité ;

Attendu que la soumission retenue par la fondation de la Maison de la Culture totalise 33 737,23 \$ taxes nettes ;

Attendu que l'étude de faisabilité devra identifier le secteur de la Municipalité de La Pêche le plus propice pour la construction de la Maison de la Culture afin d'assurer son autosuffisance financière ;

Attendu que l'étude devra inclure des prévisions budgétaires pour trois (3) années ;

Attendu que le budget alloué à la Fondation sera administré par le département des finances de la municipalité et que la municipalité sera responsable d'émettre les bons de commande jusqu'à concurrence d'un montant de 27 862,63 \$;

Attendu que la Fondation de la Maison de la Culture des Collines (FMCC) devrait contribuer un montant de 2 413,80 \$

Attendu que le CLD des Collines s'est engagé à verser une aide financière de 5 000 \$ pour l'étude, somme qui devra être remis à la municipalité ;

Attendu que le solde de 27 862,63 \$ est plus élevé que la dépense autorisée par la municipalité ;

Il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer un protocole d'entente avec la Fondation de la Maison de la Culture des Collines aux conditions suivantes :

- L'étude de faisabilité devra prévoir la localisation optimale de la Maison afin d'assurer sa viabilité ;
- L'étude préliminaire devra être déposée à la municipalité avant le 31 mars 2008 et l'étude final le 31 mai 2008.
- L'étude devra être préparé par des firmes reconnues.

Il est aussi résolu d'autoriser une dépense d'un maximum de 27 862,63 \$ taxes nettes pour l'étude de faisabilité.

Il est de plus résolu de rescinder la résolution 07-458.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de chèque

08-073

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Michel

Attendu que le chèque numéro 46221 daté du 8 décembre 2007, a été émis par erreur ;

Il est résolu d'autoriser l'annulation du chèque numéro 46221 au montant de 120 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Souper de bison

08-074

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que la Corporation de Développement doit déboursier un montant de 1 065 \$ taxes incluses à titre de dépôt représentant 50% de la facture pour le souper de bison, activité bénéfice qui aura lieu le 9 février 2008 et qui sera servi par Mme Lucie Majo Boucher ;

Il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 1 065 \$ taxes incluses pour le souper de bison qui aura lieu le 9 février 2008 à Mme Lucie Majo Boucher.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Achat de gravier
Corporation développement La Pêche

08-075

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore

Attendu que les membres de la Corporation de développement La Pêche doit acheter du gravier pour un montant maximum de 5 000 \$ plus taxes pour effectuer un remblai sur le site de Wakefield tel que requis par la firme Les Puisatiers Protech ;

Il est résolu d'autoriser, une dépense maximal de 5 000 \$ plus taxes, pour l'achat de gravier pour effectuer le remblai sur le site de Wakefield.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Utilisation du pont Gendron
Wakefield Grannies

08-076

Proposé par: Jocelyne Ménard

Appuyé par: Jacqueline Lambert-Madore

Attendu que le groupe *Wakefield Grannies* a soumis une demande pour utiliser le pont couvert de Wakefield, dans le cadre d'une activité humanitaire visant à collecter des fonds ;

Attendu que l'activité aura lieu le 24 août 2008 et que des musiciens seront invités à participer ;

Il est résolu d'approuver la demande du groupe *Wakefield Grannies* et l'autoriser à utiliser le pont, selon la politique de location en vigueur, pour leur activité qui aura lieu le 24 août 2007 ;

Il est de plus résolu de ne pas appliquer les règles en vigueur relatives à l'utilisation du pont, notamment en ce qui concerne les réceptions, la musique, les repas et l'alcool. Toutefois il sera interdit de fumer sur le pont.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Promesse d'achat d'une partie du lot 3 654 311
(Emprise de la voie ferrée)

08-077

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Jacqueline Lambert-Madore

Attendu Monsieur Shawn Sloan, propriétaire de l'immeuble sis au 673, chemin Riverside à La Pêche (lot 3 391 842 au cadastre du Québec) a déposé une promesse d'achat, au montant de un dollar (1,00 \$) pour une parcelle de terrain faisant partie du lot 3 654 311 (emprise de la voie ferrée) appartenant à la Municipalité de La Pêche. La superficie approximative de ladite parcelle étant de 106 mètres carrés ;

Attendu que la parcelle visée est occupée d'une façon continue depuis au moins 1981, et qu'elle est portée au rôle d'évaluation de l'immeuble sis au 673, chemin Riverside à La Pêche depuis 14 juillet 1998 ;

Attendu que la parcelle visée n'est pas nécessaire au passage et à l'entretien de la voie ferrée ;

Il est résolu de refuser l'offre d'achat soumise au montant de 1 \$ et de soumettre une contre-offre au montant de 1 200 \$.

Il est de plus résolu d'informer le requérant que s'il accepte la contre-offre ci-haut mentionnée, les conditions suivantes devront être respectées :

- Que cette cession se fasse sans aucune garantie légale, sans aucune garantie quant au titre et sans aucune garantie quant aux vices environnementaux ;
- Que tous les frais et honoraires afférents à une telle transaction (arpentage, cadastre, acte notarié, enregistrement, etc.) soient assumés par Monsieur Shawn Sloan.

Il est également résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaire au transfert de ladite parcelle de terrain.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion - Modification à certaines dispositions du règlement de zonage 03-429 et ses amendements

08-078

Le conseiller Yves Doyon donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 03-429 et ses amendements.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

Adoption du premier projet de règlement numéro 08-513, modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements

08-079

Proposé par: Michel Babin

Appuyé par: Yves Doyon

Il est résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement no. 08-513, modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements, dans le but notamment d'apporter les modifications suivantes :

- Modifier le plan de zonage PZ-03 (5/5) : Plan détaillé – Centre de services secondaire – Edelweiss, en réduisant les limites de la zone Rr-706 (du côté Sud du chemin Edelweiss) afin d'agrandir les limite de la zone Rr-707 (au Nord de l'autodrome Edelweiss);
- Modifier les usages autorisés dans la zone Rr-707 (Carrière La Pêche, Autodrome Edelweiss, etc.) par l'ajout de la classe 5.5.11 : *Industrie non contraignante en général.*

Il est également résolu ce premier projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption, lors de la session régulière de ce conseil qui se tiendra le 18 février 2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Arpentage et transfert de propriété
Chemin Parent

08-080

Proposé par : Jacqueline Lambert-Madore

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que des travaux d'élargissement ont été effectués au cours de l'année 2000 sur une partie du chemin Parent, plus particulièrement à la hauteur de du lot rénové 2 684 748;

Attendu qu'une description technique de la parcelle de terrain faisant l'objet de l'élargissement (2 m x 55.48 m), une partie du lot 2 684 748, n'a pas été faite et qu'en conséquence aucun transfert de propriétés n'a pu être effectué;

Attendu que la municipalité veut régulariser la situation de cette partie du Chemin Parent;

Il est résolu de mandater Richard Fortin, arpenteur géomètre, pour préparer le cadastre des parcelles de terrain visées ainsi qu'un certificat de **localisation de** la propriété sise sur le lot 2 684 748;

Il est également résolu de mandater Me Geneviève Parent, notaire, pour préparer tous les documents nécessaires à la régularisation des titres de propriétés.

Il est finalement résolu d'autoriser le maire et de directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-081

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que la séance soit levée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Charles Ricard
Directeur général et
secrétaire trésorier